

MJC Maison des Jeunes et de la Culture
Ter, 18 Avenue de la Sablière
94450 LIMEIL-BREVANNES

Limeil-Brévannes, le 30 mars 2017

Lettre AR : 2C 096 229 5517 0

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,

Vous trouverez ci-après ma réponse aux allégations de votre pétition.

La ville de Limeil-Brévannes n'entend aucunement créer de difficultés à ses associations, dont elle reconnaît le caractère engagé et bénévole. Elle les accompagne et maintient leurs subventions.

Votre refus de collaborer avec la ville de Limeil-Brévannes est à l'origine de la crispation qui vous fait aujourd'hui réagir.

Historique :

En 2015, les services municipaux vous ont demandé la possibilité d'utiliser un équipement de la ville, la salle Coline Serreau, dont vous aviez l'usage exclusif et non conventionné. Les créneaux souhaités, en semaine pour le sport des enfants et le dimanche matin, n'impactaient en rien vos activités.

Face à votre refus répété, les services de la ville m'ont demandé d'intervenir. Je vous ai rencontrés de nombreuses fois et nous avons échangé encore plus souvent au téléphone pour un résultat identique : aucune concession, aucun créneau.

En janvier 2016, la municipalité a donc décidé de reprendre la gestion de la salle Coline Serreau pour en répartir l'utilisation : maintien de tous vos créneaux prioritaires et ouverture de créneaux pour les enfants des écoles. Les enfants des écoles Piard et Curie vous disent merci.

La vérité des chiffres :

La MJC compte 178 adhérents brévannais (chiffre fourni par vous-même à l'appui de votre demande de subvention pour l'année 2016/2017).

Votre association aura reçu 580.000 € de la ville en 3 ans (2014/2015/2016) de subventions directes et indirectes via le Fongep. C'est davantage à elle seule que l'ensemble des associations de la ville qui reposent essentiellement sur le bénévolat. Vous avez touché, grâce à la ville, une dotation supplémentaire de 86.000 € portant le total reçu à près de 275.000 € pour la seule année 2016.

Vous êtes quasiment la seule association, avec les Restos du cœur, à bénéficier d'un local administratif permanent. Le nouveau local, qui a été attribué à vos 2 à 3 permanents, est certes plus petit que celui dont vous aviez l'habitude. Mais ce dernier permet aujourd'hui à 9 agents de la ville d'y travailler et d'y exercer leurs missions de service public.

De plus, la ville prête à la MJC de nombreux créneaux hebdomadaires dans tous les équipements de la ville, sportifs, culturels ou associatifs. Vous bénéficiez au total de 90h/semaine, sans compter les créneaux exceptionnels accordés pendant les vacances scolaires.

Les autres associations comptant entre 200 et 300 adhérents reçoivent au maximum 10.000 € par an de subvention de la ville.

Est-ce bien normal ? Est-ce juste ? Je laisse les Brévannais juger.

Notre objectif pour 2017 est d'avoir un système qui soit juste pour toutes les associations et n'en privilégie pas une par rapport à une autre.

Philippe LLOPIS


Maire adjoint en charge de
la jeunesse et des sports

.../...